



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67180

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce de la suppression des cours obligatoires d'histoire-géographie en classe de terminale scientifique. Le projet de réforme des lycées annoncé par le Gouvernement prévoit de rendre optionnels les cours d'histoire et géographie dans les classes de terminale scientifique et de déplacer en première les enseignements jusque là dispensés en terminale. La conséquence directe de cette réforme sera la réduction d'horaires. En effet, si l'on cumule les horaires qui étaient obligatoires à la fois en première et en terminale S aujourd'hui, on arrive à cinq heures, alors qu'avec la réforme, on arrivera à un minimum de quatre heures obligatoires pour tous. Une telle décision risque d'aboutir, à terme, à la suppression totale de cet enseignement en classe de terminale S : très peu nombreux seront les élèves qui choisiront cette option alors même que, pour la formation du citoyen, ces disciplines ont un rôle absolument fondamental. Par ailleurs, dans les grandes écoles, qu'il s'agisse des instituts d'études politiques, de Polytechnique, des autres grandes écoles (École des mines, École des ponts et chaussées) ou des écoles de commerce et de gestion (HEC, ESSEC, Sup de co), l'accent est mis sur la compréhension du monde contemporain. Ceci nécessite une formation donc de base en géographie et notamment en géopolitique mais également en histoire afin de fournir les bases de compréhension des évolutions du monde contemporain. Il lui demande si le Gouvernement entend renoncer à cette mesure.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent 2 h 30 min de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera

désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67180

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12163

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4730